

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.736  
30 mai 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 30 mai 1996, à 10 heures

Président : M. Akram (Pakistan)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 736ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est un honneur pour moi que d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement en ce moment. La roue de la fortune a offert au Pakistan ces fonctions en un moment délicat et intense.

Il est tout à fait compréhensible que l'attention des délégations - et celle du public mondial - soit centrée sur la conclusion de négociations historiques concernant un traité d'interdiction complète des essais. La conclusion fructueuse de ces négociations ne rehaussera pas seulement le prestige de cet organe, elle contribuera à mettre un terme à la mise au point des armes nucléaires, à promouvoir la non-prolifération nucléaire et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que le succès de ces négociations fera naître dans le public de nouveaux espoirs en ce qui concerne le rôle futur de la Conférence, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

En tant que président de la Conférence, je serai toujours prêt à aider, de toutes les façons possibles, le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, afin d'assurer la conclusion rapide et fructueuse des négociations.

Durant mon bref mandat, je m'efforcerai également, avec la coopération de toutes les personnes concernées, de faire progresser les travaux de la Conférence relativement à plusieurs questions en suspens, en mettant à profit le travail très utile accompli par mes prédécesseurs.

Parmi ces questions pendantes, l'une des plus importantes est l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Dans ses dernières observations, mon prédécesseur, l'ambassadeur Abuah, a fait preuve d'un certain optimisme en ce qui concerne la possibilité d'un règlement satisfaisant de cette question qui est en suspens depuis près de trois ans. J'ai l'intention de mener des consultations avec tous les délégations et groupes concernés, y compris avec les Etats dont l'admission a été approuvée et attend d'entrer dans les faits, conformément à la décision de la Conférence contenue dans le document CD/1356. L'élargissement de la composition de la CD constitue un pas essentiel pour donner un caractère plus largement représentatif aux négociations sur le désarmement mondial. Cette composition plus large reflétera également de façon plus précise les nouvelles réalités du monde. Elle nous permettra d'explorer des dimensions plus larges de l'ordre du jour du désarmement, donnera plus de profondeur et de fond aux débats de la CD et une plus grande crédibilité à ses décisions.

Au début de cette année, lorsque la Conférence a adopté ses décisions touchant l'ordre du jour et le programme de travail pour 1996, elle a chargé le Président de mener des consultations "intensives" sur la question du désarmement nucléaire. Malheureusement, jusqu'à présent ces consultations n'ont pas conduit à une décision. Je pense qu'une décision positive au sujet de cette question importante est indispensable pour que la CD maintienne sa crédibilité et pour faciliter les efforts dans le domaine du désarmement. En fait, une telle décision positive pourrait même contribuer à créer les conditions nécessaires à l'heureuse conclusion des négociations sur le TICE,

(Le Président)

dans lesquelles les craintes suscitées par les perspectives du désarmement nucléaire demeurent une question centrale. J'ai l'intention de tenir sur cette question des consultations intensives avec les délégations. A la suite de ces consultations, de nouvelles mesures pourraient être envisagées, y compris une réunion informelle de la Conférence, pour déterminer la meilleure façon de traiter la question du désarmement nucléaire dans l'avenir.

La question de l'ordre du jour de la Conférence acquiert une importance croissante à mesure que nous nous rapprochons de la fin des négociations sur le TICE. Notre coordonnateur spécial a présenté un rapport verbal qui sera également distribué aujourd'hui. A la suite de la présentation du rapport de l'ambassadeur Meghlaoui, il y a eu un utile échange de vues préliminaire. Il sera important de continuer d'étudier activement cette question. Avec la coopération de l'ambassadeur Meghlaoui, j'espère pouvoir organiser une ou plusieurs consultations informelles à participation non limitée, afin de préciser les domaines dans lesquels des progrès pourraient être réalisés en ce qui concerne la révision de l'ordre du jour de la CD, et d'élaborer un accord sur les questions au sujet desquelles des négociations devraient être entamées après la conclusion du TICE.

Pour atteindre ces objectifs, je continuerai de m'appuyer sur la bonne volonté et la coopération de toutes les délégations et sur le soutien constant et précieux du Secrétaire général Petrovsky, du Secrétaire général adjoint Bensmail et des autres membres du secrétariat de la CD.

Sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui sont inscrits les noms des représentants des Pays-Bas, de l'Australie et du Kenya.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'ambassadeur Ramaker, en sa qualité de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir occuper la présidence, et honoré d'être le premier orateur, aujourd'hui, sous cette présidence. Je suis sûr que notre coopération sera excellente durant ce mois très crucial de l'existence de la CD, et je vous suis des plus reconnaissants pour l'appui que vous avez dit que vous m'apporteriez dans ma tâche de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. J'aimerais également remercier l'ambassadeur Abuah, mon successeur et votre prédécesseur, pour le vif intérêt dont il a fait preuve en ce qui concerne les travaux du Comité spécial et pour la façon aimable et sage dont il m'a conseillé durant son mandat pour la conduite de mes travaux. Enfin, je tiens beaucoup à souhaiter la bienvenue à M. Davinic, ici présent, qui est venu du Centre pour les affaires de désarmement, à New York, pour assister à cette partie cruciale des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires.

Avant-hier, j'ai présenté au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires le projet d'un texte complet du Traité d'interdiction complète des essais que nous négocions actuellement. A mon avis, présenter ce texte complet était essentiel, à ce stade des négociations, alors qu'il ne reste plus qu'un peu plus de quatre semaines. Ce n'est que de cette façon

(M. Ramaker, Pays-Bas)

que les délégations peuvent voir toutes les questions en suspens, grandes et petites, dans leur vrai contexte, dans leur interdépendance. Ce n'est qu'ainsi, avec mon texte sur la table, que les délégations pourront voir ces questions comme faisant partie d'un tout intégré. En considérant les questions comme un ensemble, il faut espérer que les délégations pourront aussi voir l'équilibre global que nous avons essayé de faire apparaître.

Aujourd'hui, je prends la parole non pas en tant que représentant des Pays-Bas, mais en ma qualité de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, pour expliquer de manière plus détaillée une partie du cheminement intellectuel qui m'a poussé à suivre une voie plutôt qu'une autre en ce qui concerne un certain nombre des principales questions politiques en suspens, dans mon projet. Je désire particulièrement traiter du préambule, des obligations fondamentales et du régime d'inspections sur place, ainsi que de la composition du Conseil exécutif et de l'entrée en vigueur du traité.

Il n'est pas nécessaire de rappeler aux délégations les nombreuses propositions que les délégations ont faites en ce qui concerne le préambule, au cours des négociations. Les propositions qui n'ont pas soulevé de contestations ont été peu nombreuses. Naturellement, celles qui en ont soulevé ont trouvé néanmoins leur place dans le projet de texte. Mais dans les cas où des divergences majeures existaient, nous avons soigneusement étudié des formulations qui pouvaient indiquer là où il était possible de trouver un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Nous nous sommes efforcés, par exemple, de trouver le libellé approprié pour la place qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait occuper dans le processus du désarmement nucléaire en tant que tel. Notre texte s'efforce également de trouver le libellé approprié à la description des rapports entre le traité et le perfectionnement qualitatif et le développement des armes nucléaires.

Ainsi, dans mon texte, le préambule souligne, je cite : "qu'il est nécessaire de ne pas cesser d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires à l'échelle mondiale, l'objectif ultime étant l'élimination de ces armes et un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace".

Dans mon texte, le préambule exprime également la conviction que "la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toutes autres explosions nucléaires, en freinant l'élaboration et le perfectionnement des armes nucléaires et en mettant fin à l'élaboration de nouveaux types d'armes nucléaires, encore plus évolués, concourra efficacement au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects".

La contribution qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires peut apporter au processus de désarmement nucléaire trouve sa traduction dans le préambule par la reconnaissance que le traité "constituera de ce fait un progrès significatif dans la réalisation graduelle et systématique du désarmement nucléaire".

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Comme dans d'autres traités de désarmement, j'ai opté dans mon projet pour les termes "obligations fondamentales". Après tout, dans mon projet, la portée du traité, à savoir ce que le traité vise à interdire, comprend plus d'une obligation. Les Etats parties devraient non seulement s'abstenir de toute explosion expérimentale d'armes nucléaires et de toutes autres explosions nucléaires, mais ils devraient également les interdire et les empêcher en tout lieu placé sous leur juridiction ou leur contrôle. En outre, les Etats parties s'engagent à s'abstenir de provoquer ou d'encourager l'exécution - ou de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution - de telles explosions.

J'ai examiné avec soin les propositions visant à une définition plus poussée de la portée du traité. Après une étude attentive, j'ai dû conclure que si nous essayions de le faire, le potentiel de consensus que recèle la présente formulation diminuerait très rapidement et fortement.

Dans ce contexte, je désire enfin appeler l'attention sur les rapports qui existent entre les obligations fondamentales formulées dans mon projet de texte sur la portée et la conviction exprimée dans le préambule que le traité d'interdiction complète des essais freinerait l'élaboration et le perfectionnement des armes nucléaires et mettrait fin à l'élaboration de nouveaux types d'armes nucléaires, encore plus évolués.

Dans le projet que j'ai présenté au début de cette semaine, j'ai esquissé un régime d'inspection sur place qui s'efforce d'équilibrer la préoccupation que le régime contribue efficacement à la vérifiabilité - et donc à la crédibilité - du traité, d'une part, et les craintes que le régime d'inspections ne mette en danger les légitimes intérêts de sécurité des Etats parties, ou même ne soit utilisé abusivement ou sans fondement, d'autre part.

A mon avis, ces craintes sont, bien entendu, réelles, en particulier si un régime d'inspection sur place devait combiner l'utilisation sans restrictions de toutes sortes d'informations, sans aucune réserve, avec la quasi-automatisme avec laquelle le Conseil exécutif pourrait décider d'effectuer une inspection sur place selon une procédure dite du "feu rouge".

Les dernières semaines de nos négociations m'ont donc permis de conclure, premièrement, que l'utilisation, dans le cadre du système de vérification du traité, d'informations provenant de moyens techniques nationaux devrait, en principe, être acceptable, mais non sans réserves. Ainsi, mon projet de texte énonce que l'utilisation de ces moyens devrait être "compatible avec les principes généralement reconnus du droit international". Cette notion a été incluse dans les dispositions générales relatives à la vérification, de façon qu'une telle utilisation puisse satisfaire aux besoins généraux de vérification dans le cadre du traité.

Deuxièmement, pour équilibrer les craintes susmentionnées, j'ai également opté pour une procédure dite du "feu vert" plutôt que pour une procédure du "feu rouge" pour la mise en route d'une inspection sur place. De manière plus spécifique, mon texte exige une décision du Conseil exécutif basée sur une majorité de l'ensemble de ses membres. Ainsi, l'inspection sur place, une fois approuvée, est forte du poids et de l'autorité du Conseil exécutif, en tant qu'organe représentatif de tous les Etats parties, et non pas du seul Etat partie requérant.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Dans le cas rare, à mon avis, où sera effectuée une inspection sur place, mon texte vise à atteindre un équilibre, dans le régime, pour la conduite d'une telle inspection. Cet équilibre consiste en une inspection qui peut être conduite aussi efficacement que possible, d'une part, mais aussi en l'existence, d'autre part, de dispositions relatives au survol et à l'accès, qui garantissent le respect des légitimes préoccupations de sécurité de l'Etat partie inspecté durant l'inspection.

J'ai écouté attentivement le débat qui a eu lieu la semaine dernière sur la composition du Conseil exécutif de la future Organisation du Traité. Ce débat m'a donné à entendre que les délégations accueillaient en général avec satisfaction la proposition rédigée par l'ami de la présidence chargé de cette question. Les observations les plus importantes concernaient le nombre de sièges alloués à certains groupes. J'ai examiné attentivement les diverses opinions exprimées sur cette question, mais j'ai néanmoins estimé qu'il ne serait pas prudent de modifier le nombre total de 45 ou la répartition des sièges entre les divers groupes. Trop de réclamations pour un plus grand nombre de sièges pourraient se traduire par un Conseil exécutif nombreux et difficile à diriger, alors que la plupart des délégations ont exprimé le désir d'un conseil restreint qui puisse opérer efficacement. Certaines délégations ont également exprimé des craintes au sujet des critères de désignation des membres du Conseil. Ces critères ont trait à la capacité nucléaire, au nombre d'installations de surveillance, à l'expérience en matière de technologie de surveillance et à la contribution financière des Etats parties. J'ai essayé, ici, d'équilibrer le texte de façon qu'il y ait davantage de flexibilité en ce qui concerne les régions géographiques dans l'application de ces critères, en indiquant que les membres du Conseil exécutif ne devraient pas être désignés "suivant" les quatre critères, mais "compte tenu" de ces critères.

Après la réunion consacrée à l'entrée en vigueur, jeudi dernier, je me suis rendu compte qu'il n'existe, pour le moment, aucune solution bien définie qui soit acceptable pour tous - aucune formule magique, si vous préférez - pour l'entrée en vigueur du TICE. La disposition prévoyant que le traité entrera en vigueur après avoir été ratifié par 37 Etats ayant la responsabilité soit d'une station de surveillance sismique du réseau primaire, soit d'un laboratoire radiologique, a également été critiquée. Néanmoins, un certain nombre de délégations ont manifesté de l'intérêt pour cette formule, et il semble qu'il y ait là une indication de la voie à suivre.

Comme je l'ai dit, nous sommes à un peu plus de quatre semaines du jour, le dernier jour de cette partie de la session, où il nous faudra conclure les négociations. Etant donné qu'il nous reste si peu de temps, j'aurais échoué, en tant que président du comité spécial au sein duquel se déroulent ces négociations, si je n'avais pas fourni maintenant aux délégations un texte de traité complet. J'espère sincèrement que les délégations étudieront ce texte attentivement. Il reflète mon meilleur jugement sur la possibilité et la forme d'un accord final. Naturellement, il faudra que mon jugement soit mis à l'épreuve - ce qui sera, à n'en pas douter, un test sévère - des négociations qui nous attendent encore, avant que notre tâche soit accomplie. Durant le reste de cette semaine, je ferai des propositions visant à optimiser la structure de nos négociations pour les semaines à venir. Mon seul critère sera de trouver la meilleure manière dont mes propositions pourront servir le

(M. Ramaker, Pays-Bas)

résultat souhaité. En ce qui me concerne, je ne reculerai devant aucun effort pour faciliter les négociations. Je suis sûr que nous pouvons réussir. Et il faut que nous réussissions.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui est également le représentant des Pays-Bas, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur Starr.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous avons de la chance que la roue de la fortune ait tourné comme elle l'a fait et qu'elle ait choisi de vous installer à la présidence. Permettez-moi de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence et de vous assurer de notre coopération et de notre appui entiers. Permettez-moi également d'exprimer ma gratitude pour le travail et les réalisations de votre prédécesseur, l'ambassadeur Abuah.

J'ai demandé la parole, ce matin, pour que soient consignées certaines opinions en ce qui concerne les négociations sur le TICE. L'Australie pense que la Conférence est maintenant en position et équipée pour conduire les négociations à leur terme au cours des quatre semaines restantes. Nous sommes encouragés par le sens croissant de l'élan imprimé et par la flexibilité et la détermination dont font preuve les délégations. Nous pensons que la grande majorité ont le sentiment que nous sommes maintenant proches du but visé depuis si longtemps par nombre de pays.

Comme les autres délégations, nous sommes encore en train d'étudier le projet de texte de TICE présenté le 28 mai par le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker. Nous avons également soigneusement noté le projet de l'ambassadeur Ramaker de mener un programme de consultations et de négociations intensives au cours des prochaines semaines.

Lorsque je regarde le document CD/NTB/WP.330, je peux immédiatement dire que ce texte du Président reflète la touche habile, le dur travail et l'approche hautement professionnelle de l'ambassadeur Ramaker et de sa délégation. Une lecture préliminaire de ce document permet également de voir que sa terminologie, sa structure et ses concepts devraient être, pour une large part, familiers à tous les participants à ces négociations. Nous nous félicitons que ce texte s'appuie fermement sur les efforts collectifs et infatigables que déploient les délégations et les membres du bureau du Comité spécial depuis plus de deux ans. A cet égard, je désire rendre un hommage particulier au travail des ambassadeurs Zahran et Berdennikov et de divers amis de la présidence, aux conseils, à l'énergie et à l'autorité desquels il faut attribuer une grande partie de l'élan donné durant la première partie de cette session et dont le Président du Comité spécial a pu tirer parti. Il s'est agi là d'un effort d'équipe impressionnant.

(M. Starr, Australie)

Il ne découle pas de ce que je viens de dire que le texte du Président représente nécessairement ce que nous aurions désiré voir du point de vue national. Nous examinons la signification de la teneur de ce texte et les choix effectués par le Président, et nous attendons avec impatience de participer à la suite. Nous reconnaissons que cela vaut également pour d'autres délégations.

Toutefois, la délégation australienne reconnaît que cette démarche, la dernière en date du processus mis en route par le Président, est le meilleur moyen, en fait le seul, qui nous permette de voir les négociations se terminer avec succès. Comme d'autres délégations, nous considérons l'obtention en temps opportun d'un résultat - le texte convenu d'un traité, comme le demande la communauté internationale - comme l'impératif qui détermine les procédures que nous utilisons pour travailler en vue d'un consensus. Ce texte et les ressources négociées du "texte évolutif" nous offrent les moyens d'achever notre tâche.

Au début de la session de 1996, la Conférence a désigné collectivement l'ambassadeur Ramaker pour qu'il assume la responsabilité des négociations sur le TICE, avec l'espoir explicite qu'il conduirait nos débats vers une issue fructueuse dont l'échéance ne se trouve plus qu'à quelques semaines. Nous n'avons pas été déçus. Nous pensons que les initiatives qu'il a prises ont été appropriées et efficaces. Nous considérons qu'au stade actuel un texte émanant du Président est le véhicule nécessaire pour parcourir la phase finale et décisive de nos négociations, et nous appuyons pleinement le processus mis en route par l'ambassadeur Ramaker.

Il est temps de conclure ces négociations; nous avons les outils pour le faire. Le fait que nous le fassions ou non et, en particulier, que nous nous engageons pleinement ou non dans le processus de négociation préparé pour nous par l'ambassadeur Ramaker, indiquera maintenant le sérieux de nos intentions dans l'accomplissement de cette tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya, l'ambassadrice Tolle.

Mme TOLLE (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la CD, dans cette phase cruciale de nos débats. Etant donné vos titres en tant que diplomate et négociateur expérimenté, ma délégation est tout à fait sûre que vous conduirez nos travaux jusqu'à leur conclusion fructueuse. Ma délégation désire vous assurer de sa participation et de son appui permanents. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, le distingué et dynamique ambassadeur du Nigéria, sans les conseils et le discernement duquel nous n'aurions pas accompli les énormes progrès que nous avons enregistrés durant son mandat. Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à notre collègue, le représentant de l'Ethiopie, l'ambassadeur Fisseha Yimer, qui nous a récemment rejoints en tant que représentant permanent de son pays à Genève et chef de la délégation éthiopienne à la Conférence du désarmement.



(Mme Tolle, Kenya)

Comme je l'ai dit dans mes observations liminaires, la Conférence du désarmement est entrée dans une phase cruciale de ses négociations concernant un traité d'interdiction complète des essais. Alors qu'il ne reste plus que cinq semaines pour parachever le texte du traité, comme l'espère la communauté internationale, ma délégation est préoccupée par le fait que le "texte évolutif" est encore truffé de crochets. Il convient de trouver une solution à l'impasse actuelle, à diverses questions en suspens, apparemment épineuses, telles que la portée, les inspections sur place, le rôle du Système de surveillance international, le Centre international de données et les moyens techniques nationaux. Nous invitons les délégations à faire preuve de volonté politique en révisant leurs positions afin de préparer la voie à la réalisation de notre objectif. A cette fin, nous sommes reconnaissants envers l'ambassadeur Jaap Ramaker, qui a distribué, en sa qualité de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, le document de travail CD/NTB/WP.321, contenant une esquisse d'un projet de TICE. Nous nous rappelons tous qu'au début de cette session, l'ambassadeur Ramaker, dont les efforts sont infatigables, a présenté une nouvelle méthode de travail à appliquer dans les réunions du Comité spécial, dont le but est de se focaliser sur les principales questions pendantes et d'accélérer de ce fait le rythme des progrès, compte tenu du facteur temps. L'échange de vues que nous avons eu au cours des deux dernières semaines a été très utile. Nous sommes également reconnaissants à l'ambassadeur Ramaker pour le projet de texte de traité d'interdiction complète des essais nucléaires qu'il a soumis le 28 mai 1996 au Comité spécial et qu'il nous a présenté ce matin. Nous l'étudions très soigneusement et nous espérons pouvoir faire ultérieurement des observations à son sujet. Toutefois, ma délégation est vivement préoccupée qu'à ce jour il n'y ait pas eu de négociations sur ce texte lors de réunions du Comité spécial. Il est important de faire vite et si nous voulons avancer - et il faut que nous avancions - ma délégation est convaincue que nous devrions maintenant centrer nos négociations sur le texte évolutif.

Le Kenya pense que le TICE devrait interdire tous les essais nucléaires dans tous les milieux à tout jamais. Cela est envisagé dans le mandat du Comité spécial : "... négocier intensivement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel et multilatéralement et effectivement vérifiable, qui contribue efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire et par conséquent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales", Ma délégation est opposée à toute proposition qui autoriserait des essais sélectifs. Tout ce qui ne serait pas une interdiction de tous les essais nucléaires ne serait pas de bon augure pour le TICE, étant donné que son objectif aurait été neutralisé. Nous sommes donc d'avis que le préambule devrait énoncer les principes et les objectifs du traité qui sont stipulés dans notre mandat de négociation, et qu'il devrait refléter le contexte dans lequel le traité a été négocié. Il conviendrait également de faire référence au fait que des objectifs du traité sont de contribuer à promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, d'empêcher le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, et de promouvoir, de ce fait, le désarmement nucléaire. Le traité et son préambule devraient faire l'objet d'un examen périodique pour s'assurer que leurs objectifs sont en cours de réalisation.

Nous nous félicitons de l'offre faite par le Gouvernement autrichien d'accueillir le siège de l'Organisation du TICE, à Vienne. Cette offre est

(Mme Tolle, Kenya)

attractive, car elle implique la coïmplantation de l'Organisation du TICE avec l'AIEA, dont la structure administrative et logistique et l'expérience spécifique en matière de vérification contribueraient à réduire les coûts de démarrage. C'est pourquoi ma délégation se joint à d'autres pour convenir que le siège de l'Organisation sera à Vienne, en Autriche.

Pour ce qui est du Conseil exécutif, ma délégation se joint à d'autres pour féliciter l'ambassadeur Benjelloun-Touimi d'avoir rédigé, en sa qualité d'ami de la présidence chargé de la question, un document interne dont nous pensons qu'il constitue une bonne base de travail. Toutefois, le Kenya, comme d'autres pays africains, est d'avis qu'il faudrait appliquer, pour tenir compte des dispositions du texte évolutif actuel, une meilleure formule en ce qui concerne la répartition des sièges entre les diverses régions, afin qu'il y ait équité entre les régions et d'éviter la marginalisation. En outre, ma délégation ne voit pas l'avantage que présenterait l'existence de sièges permanents au Conseil exécutif.

Nous ne devrions pas perdre de vue la volonté de l'Afrique de mettre hors la loi les essais nucléaires et la possession d'armes nucléaires sur son sol, qui a été clairement démontrée par la signature au Caire, en Egypte, le 11 avril 1996, par 45 Etats africains, ainsi que par 4 Etats dotés d'armes nucléaires et par l'Espagne, du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous espérons que le cinquième Etat doté d'armes nucléaires signera également les protocoles.

Le Kenya a été pressenti pour accueillir une station sismique primaire et une station infra-acoustique du Système de surveillance international du TICE, à Kilimanbogo. Cette demande, qui a été transmise aux autorités compétentes à Nairobi, a été accueillie favorablement. Mon pays se réjouit à l'idée de jouer un rôle actif et de coopérer pleinement dans ce domaine. Cela est confirmé par le fait que le Gouvernement kényen a récemment nommé M. Dindi, du Département de géologie de l'Université de Nairobi, comme son représentant auprès du GSE. Ma délégation espère que pourra être arrangé le financement nécessaire pour moderniser et entretenir la station de Kilimanbogo, afin qu'elle satisfasse aux prescriptions applicables à une station du SSI, et d'assurer la formation de scientifiques kényens en matière de transmission, de réception et d'analyse des données en provenance et à destination du CID. En outre, mon pays serait disposé à examiner toute requête concernant les stations additionnelles qui pourraient être nécessaires.

Le Kenya pense que le Centre international de données devrait remplir la fonction centrale de vérification en filtrant et en analysant chaque jour tous les événements pour les Etats parties. A notre avis, c'est l'option 3, telle qu'elle figure dans le document de travail CD/NTB/WP.312 de l'ami de la présidence chargé de la question du CID, qui répondrait le mieux à nos besoins, étant donné que tous les Etats parties n'ont pas la capacité de filtrer et d'analyser les données. Les inspections sur place devraient être le dernier recours et devraient être conduites de la façon la moins intrusive possible, après approbation par le Conseil exécutif.

Le Kenya est partie au Traité sur la non-prolifération et n'a aucune intention de mettre au point des armes nucléaires. Etant donné que les dispositions du TNP énoncent que "toutes les parties au Traité ont le droit de participer à l'échange le plus large possible d'informations scientifiques

(Mme Tolle, Kenya)

en vue du développement plus poussé des applications de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et d'y coopérer à titre individuel ou conjointement avec d'autres Etats ...", et compte tenu du fait que certaines économies, en particulier celles de l'Afrique, sont en voie de libéralisation, nous attendons des pays qui possèdent déjà cette technologie qu'ils partagent leurs connaissances sans discrimination, par le transfert d'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Durant la première partie de cette session de la CD, le Groupe des 21 a présenté une proposition officielle demandant que soit créé un comité spécial sur le désarmement nucléaire pour entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire en vue de l'élimination finale des armes nucléaires dans un délai précis. Le Kenya pense qu'après la conclusion du TICE, la CD devrait focaliser son attention sur le désarmement nucléaire.

Cela fait un certain nombre d'années que la question de l'élargissement de la composition de la Conférence est inscrite à l'ordre du jour. La Conférence du désarmement, telle qu'elle est actuellement, ne reflète pas la réalité de la communauté internationale d'aujourd'hui. Cette instance a entendu de nombreux appels visant à l'application de la décision de la CD sur l'élargissement de sa composition, contenue dans le document CD/1356. Le Kenya tient à demander à nouveau l'admission de l'ensemble des 23 délégations en tant que membres de la Conférence, afin que cette instance soit plus représentative de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Ceci termine ma liste d'orateurs pour cette séance plénière. Y a-t-il maintenant une autre délégation qui désire prendre la parole ? Je n'en vois pas.

Je désire seulement vous informer que le secrétariat a distribué une transcription officieuse, en anglais et en français, des observations préliminaires faites par le coordonnateur spécial chargé de la question du réexamen de l'ordre du jour, le représentant de l'Algérie, l'ambassadeur Meghlaoui. Je pense que les délégations disposent déjà de cette transcription.

Le secrétariat a également distribué, à ma demande, un calendrier provisoire des réunions qui se tiendront la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et il n'a, comme d'habitude, qu'une valeur indicative et peut être modifié si nécessaire. Les détails des réunions seront indiqués par le Président du Comité spécial, soit dans une réunion ouverte du bureau, soit au Comité lui-même. Sur cette base, puis-je considérer que ce calendrier est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 6 juin 1996, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.

-----